



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1408

8 July 2021

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**1323<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1323 du CP, point 4 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1408**  
**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS**  
**D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE**  
**L'OSCE DE 2021**

Vienne (Autriche), en ligne, 12 et 13 octobre 2021

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 1407 du 8 juillet 2021 sur les dates et le lieu de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2021 devant se tenir à Vienne (Autriche) et en ligne les 12 et 13 octobre 2021 sous les auspices de la Présidence du Groupe des partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération,

Décide de consacrer la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2021 au thème « Le chemin de la résilience : reprise et sécurité post-pandémiques dans les régions de l'OSCE et méditerranéenne »,

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent en annexe.

## **ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2021**

Vienne (Autriche), en ligne, 12 et 13 octobre 2021

### **I. Ordre du jour indicatif**

#### **Introduction**

La Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2020 tenue à Vienne – la première à se dérouler en format virtuel en raison des restrictions liées à la Covid-19 – a réuni les ministres et autres représentants de haut niveau des États participants de l'OSCE et de ses partenaires pour la coopération à un moment critique et ils y ont partagé leurs préoccupations communes à propos des nombreux défis que la propagation de ce virus inédit avaient posé pour leurs sociétés dans des domaines allant de la santé publique à l'emploi en passant par l'éducation et la sécurité. La pandémie battant encore son plein, ils sont convenus qu'il faudrait, pour surmonter la crise, revoir les modèles existants de développement et de gouvernance. Dans un esprit de partenariat véritable, ils ont noté qu'un retour à la normale ne serait pas possible sans mettre davantage l'accent sur la durabilité et sans un engagement renouvelé en faveur de la coopération internationale.

Dans ce contexte, la Pologne, qui assure la Présidence du Groupe des partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération en 2021, s'est employée tout au long de l'année à favoriser le dialogue avec les partenaires méditerranéens sur une série de thèmes essentiels aux fins de s'attaquer aux défis actuels et de saisir les opportunités disponibles au-delà de la crise. Le dialogue a porté, entre autres, sur les thèmes suivants : reprise post-pandémique ; criminalité transnationale organisée ; et jeunesse.

Pour conclure ce programme, la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2021 sera consacrée au thème « Le chemin de la résilience : reprise et sécurité post-pandémiques dans les régions de l'OSCE et méditerranéenne ». Elle débutera par un segment politique de haut niveau consacré à la sécurité et à la coopération en Méditerranée à la lumière de la pandémie de Covid-19. Des séances thématiques porteront ensuite sur des aspects particuliers, tels que la promotion d'une reprise durable et « verte », la lutte contre la criminalité transnationale organisée liée à la pandémie, et la lutte contre la traite des êtres humains sur les marchés du travail touchés par la pandémie.

Ce faisant, la Conférence offrira une plate-forme permettant de « promouvoir une approche commune pour s'attaquer aux défis... et saisir les opportunités qui se font jour, dans un esprit de partenariat, de coopération et d'appropriation véritables », comme préconisé dans la Déclaration du Conseil ministériel de Milan sur la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne (MC.DOC/4/18). La Conférence favorisera un débat portant, entre autres questions, sur la façon dont la pandémie de Covid-19 a influé sur le lien de sécurité entre les

régions de l'OSCE et méditerranéenne et sur la manière dont la sécurité globale devrait être appréhendée et opérationnalisée dans un contexte post-pandémique.

### **Mardi 12 octobre 2021**

- Inscription des participants
- Observations liminaires
- Segment politique de haut niveau : Sécurité et coopération en Méditerranée à la lumière de la pandémie de Covid-19
- Pause-café
- Séance I : Renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée favorisée par la pandémie
- Réception

### **Mercredi 13 octobre 2021**

- Séance II : Lutte contre la traite des êtres humains sur les marchés du travail touchés par la pandémie
- Déjeuner
- Séance III : Une reprise durable comme tremplin pour passer de la crise à la sécurité socio-économique
- Observations finales

## **II. Participation**

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront à la Conférence.

Les partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Australie, Japon, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les institutions et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence. Les organisations internationales et institutions ci-après seront invitées à y participer et à y contribuer : Alliance des civilisations des Nations Unies, Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Banque mondiale. Centre international pour le développement des politiques migratoires, Cités et Gouvernements Locaux Unis, Comité de

l'ONU contre le terrorisme, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix Rouge, Commission économique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Europe, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de coopération régionale, Conseil de l'Europe, Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale, Équipe ONU de surveillance des sanctions contre Al-Qaida, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds de l'OPEP, Fonds monétaire international, Forum méditerranéen, Groupe d'action financière pour la région du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Groupe d'action financière, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative adriatique-ionienne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Initiative de l'Europe centrale, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Ligue des États arabes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU Habitat, ONU-Femmes, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération islamique, Organisation de développement et de coopération économiques, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation Internationale de la Francophonie, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, UNICEF, Union africaine, Union économique eurasiennne, Union européenne, Union interparlementaire et l'Union pour la Méditerranée,

Le pays hôte pourra inviter d'autres organisations à la Conférence en qualité d'observateurs.

Le pays hôte pourra inviter des représentants d'organisations non gouvernementales à assister à la Conférence et à y contribuer conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

Le pays hôte pourra inviter d'autres pays à assister à la Conférence et à y contribuer.

### **III. Modalités d'organisation**

La Conférence débutera à 13 heures le premier jour et se terminera le lendemain à 16 h 30.

La Présidence désignera, pour chaque séance, un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour examen plus approfondi.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux de la Conférence.

La Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2021 se tiendra en anglais et en français. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.

Les Règles de procédure de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence. Les lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision n° 762 du Conseil permanent) seront également prises en compte.